SERVICE LOGEMENT

Infor Jeunes Tournai ASBL



Propriétaire	
Nom	
Prénom	
Adresse personnelle	:
Code postal	:
uméro de téléphone	: E-Mail :
Logement	
Type de logement :	Chambre chez un particulier Appartement
	Chambre dans un immeuble à kot Studio
Superficie :	M² Nombre de pièces privées :
Pièces communes :	Séjour Cour Jardin Cave Terrasse Garage 2 roues Grenier
Logement prévu pour	étudiant(s) Nombre de personnes dans le bâtiment :
Adresse du logement	:
Code postal	:
Type de chauffage :	Chauffage central Chauffage par foyers individuels
Mode de chauffage :	Gaz Electricité Mazout Autre
Permis de location :	Oui Non Non-soumis

Bail
Loyer :€
Caution : Sur compte bloqué ? Oui Non
Charges Tout compris
Types de charges : Forfaitaires Provision de charges Réelles
Montant des charges :€
Charges comprenant : Electricité Eau Gaz Internet Entretien Télédistribution
Location
Durée de location : 10 mois 11 mois 12 mois Autres:
Conditions de location : Domiciliation autorisée Possibilité de location à la semaine
Uniquement pour étudiant Fumeurs acceptés Convient au PMR
Disponible le
Cuisine/ Salle de bain
Cuisine : Privative Commune pour personnes
Equipement : Frigo Congélateur Four Taque de cuisson Vaisselle
Batterie de cuisine Lave vaisselle Lave-linge
Description de la cuisine :
Salle de bain : Privative Commune pour personnes
Bain Douche Evier dans la chambre Coin douche privé
WC privé WC Commun pour personnes Coin douche commu

Meublés ?	
Logement meublé ? : Oui Non	
Si oui : Lit simple Etagère Lit double Bureau Matelas Table Armoire Chaise(s)	
Autre(s)	
Equipements Connexion internet Parlophone Prise téléphonique Télévision	
<u>Informations complémentaires</u> :	
Remarques :	
	_
	_
	_
	_
Lieu et date : Signature du propriétaire :	_
Date d'encodage : Case réservé à Infor Jeunes Tournai :	
Encodé sur le site : OUI NON Encodé dans le listing : OUI NON Cotisation payée : OUI NON	

Règlement service logement
Saison 2024-2025
INFOR JEUNES TOURNAI asbl
Avenue des Frères Haeghe, 32 B-7500 Tournai
Tél. +32 (0) 69/22.92.22

Le bailleur s'engage à :

- Compléter le formulaire d'inscription pour chaque logement qu'il souhaite mettre en location
- Garantir la validité des informations.
- Respecter la législation en vigueur.
- S'acquitter des frais d'inscription (en payant cette inscription le bailleur marque tacitement son accord au présent règlement).
- Les frais d'inscription s'élèvent à 50 euros par immeuble et par saison, payables à la permanence d'Infor Jeunes ou sur le compte BE42 0680 7002 7054 avec en communication le nom et prénom du bailleur.
- Informer sans délai Infor Jeunes de toute location conclue et à lui communiquer toutes les 4 semaines la disponibilité de ses logements.

A défaut de notification, les offres seront retirées du service.

Infor Jeunes s'engage à :

- Publier l'offre de logement pour laquelle le bailleur s'est acquitté des droits d'inscription.
- Les offres sont diffusées à partir du 3 juin 2024 :
- Limiter à 4 semaines le délai maximum de publication des offres, sauf demande de renouvellement gratuit du bailleur.

Infor Jeunes se réserve :

- Le droit de refuser l'inscription d'un propriétaire.
- Le droit de résilier l'inscription d'un propriétaire sans aucun remboursement.
- Le droit de visiter votre logement mis en location auprès de nos services.